

« Deal de rue : où en est Vevey ? »

Situation sur le deal de rue à Vevey : mesures engagées, résultats obtenus et actions à venir.

À l'occasion de cette rentrée politique et du début d'une nouvelle législature, il me paraît indispensable de revenir sur une problématique qui préoccupe une part importante de la population veveysanne : le deal de rue et le sentiment d'insécurité qui en découle.

J'insiste à revenir sur ce sujet, car force est de constater que peu de choses semblent avoir évolué depuis mes précédents postulats. Sur le terrain, le deal de rue demeure très présent, avec une visibilité accrue de dealers dans certains secteurs de la ville. Cette situation ne peut être ni banalisée ni ignorée.

Lors de la précédente législature, j'ai déposé deux postulats demandant la mise en place de mesures concrètes pour lutter contre ce phénomène. La Municipalité a indiqué avoir entrepris diverses actions. Toutefois, de nombreux habitants, commerçants et visiteurs estiment que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Par ailleurs, plusieurs citoyens rapportent être régulièrement importunés lorsqu'ils retirent de l'argent aux bancomats. D'autres signalent des comportements particulièrement préoccupants, notamment des individus qui tentent d'ouvrir les portières de véhicules à l'arrêt, voire d'y monter. Des altercations d'une certaine violence entre dealers et commerçants ont également été rapportées. Ces faits renforcent le sentiment d'insécurité et suscitent une inquiétude croissante.

La sécurité de la population dans l'espace public constitue une responsabilité essentielle des autorités. Il n'est pas acceptable que des habitants renoncent à fréquenter certains lieux, à utiliser un bancomat ou à circuler sereinement dans leur ville par crainte d'être abordés, intimidés ou importunés.

La population est en droit d'attendre des résultats concrets ainsi qu'une information transparente sur les actions entreprises.

En conséquence, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quel est l'état actuel du deal de rue à Vevey et quels échanges la Municipalité entretient-elle avec le Canton ainsi qu'avec les villes confrontées aux mêmes problématiques, notamment Lausanne et Yverdon-les-Bains ?
- 2) Quelles mesures concrètes ont été mises en place depuis le dépôt de mes précédents postulats, dont le premier remonte à 2022 ?
- 3) Quels moyens policiers, humains, sociaux et de prévention ont été renforcés ou développés ?
- 4) Quels résultats concrets ces mesures ont-elles permis d'obtenir, notamment en matière d'interpellations, de diminution du deal de rue, de sécurité et de perception de la population ?
- 5) Quelles nouvelles mesures la Municipalité prévoit-elle durant cette législature pour lutter contre le deal de rue et les nuisances qui y sont liées ?
- 6) Comment la Municipalité entend-elle garantir durablement la sécurité des habitants, des commerçants et des visiteurs dans les secteurs les plus touchés ?
- 7) Mon postulat du 13.novembre 2025, dont les conclusions ont été amendées, a été pris en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 19 mars 2026 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Il demandait notamment de « présenter un plan d'action rapide visant à réoccuper et sécuriser l'espace public aux abords de la gare, en coordination

Interpellation déposée le 3 septembre 2026

avec les secteurs voisins fortement impactés, comme la Place Robin ». A ma connaissance, à ce jour, aucun plan d'action n'a encore été présenté ni aucune mesure concrète mise en place. Où en est ce dossier ? Quand la Municipalité entend-elle présenter ce plan d'action et quelles mesures prévoit-elle de mettre en œuvre pour réoccuper l'espace public concerné ? Et selon quel calendrier ces mesures seront déployées ?

Je remercie la Municipalité de transmettre une réponse écrite détaillant les mesures prises depuis le dépôt de mes précédents postulats, leur état d'avancement, les résultats obtenus ainsi que les perspectives envisagées pour cette législature.

Le Conseil communal, tout comme la population, est en droit de savoir où en est réellement ce dossier. La lutte contre le deal de rue ne peut se limiter à une succession d'intentions ; elle doit se traduire par des actions visibles, mesurables et durables afin que chacun puisse retrouver le droit fondamental de se sentir en sécurité dans l'espace public.

Je vous remercie de votre attention.

Au nom du groupe PLR-Vevey

Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale